

**Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux**

Québec



Direction de santé publique
et d'évaluation

**LE DÉVELOPPEMENT DE
POLITIQUES ÉCOLES DANS
LE DOMAINE DES TOXIÇOMANIES
DANS LANAUDIÈRE**

préparé par

Robert Peterson

Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et
de services sociaux de Lanaudière

Novembre 2004

Conception et rédaction : Robert Peterson
Lecture et mise en page : Josée Charron

Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

PETERSON, Robert. *Le développement de politiques écoles dans le domaine des toxicomanies dans Lanaudière*. Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, novembre 2004, 39 p.

On peut se procurer un exemplaire de ce document en communiquant à la :

Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux de Lanaudière
1000, boul. Ste-Anne
Saint-Charles-Borromée, Québec J6E 6J2
Tél. : (450) 759-1157, poste 4294

Pour toute information supplémentaire concernant ce document, communiquez avec :

Robert Peterson, agent de planification et de programmation
Tél. : (450) 759-1157, poste 4432
Courriel : robert_peterson@ssss.gouv.qc.ca

Cote Santécom :14-2004-014
Dépôt légal : ISBN : 2-89475-214-X
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 2004

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux personnes suivantes qui ont accepté de lire et de commenter la version préliminaire de ce document.

- Sylvie Anctil, Commission scolaire des Samares
- Diane Arsenault, Le Tremplin
- Andréanne Beaudry, CLSC-CHSLD Meilleur
- Francine Benoît, CLSC Lamater
- Isabelle Claude, Uniatox des Moulins
- Claude Danis, Commission scolaire des Samares
- Chantale Dénommée, Le CLIP
- Louise Despard-Léveillé, Commission scolaire des Affluents
- Mariève Fortin, Commission scolaire des Affluents
- Karine Fréchette, Commission scolaire des Samares
- Yves Grondin, Commission scolaire des Samares
- Christiane Lachaine, Commission scolaire des Affluents
- Renée Lafrenière, CLSC-CHSLD Meilleur
- Anne-Marie Lamothe, Uniatox des Moulins
- Ginette Lampron, Direction de santé publique et d'évaluation
- Stéphanie Lapointe, Le Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes

- Cynthia Léveillé, Le CLIP
- Marie-Christine Marcotte, CLSC Lamater
- Manon Massé, Uniatox des Moulins
- Lise Ouellet, Direction de santé publique et d'évaluation
- Lysandre Ouimet, Le Réseau communautaire d'aide aux alcooliques et autres toxicomanes

- Pierre Poulin, CLSC-CHSLD D'Autray
- Marie-Claude René, Direction de santé publique et d'évaluation
- Jean-Pierre Ricard, Commission scolaire des Samares
- Nicole Ross, Commission scolaire des Samares
- Julie Rousseau, Le CLIP
- Sébastien Trudel, Commission scolaire des Samares
- Isabelle Turgeon, CLSC Joliette
- Guy Vermette, Service de consultation Marijan

Un remerciement tout spécial à Estelle Boisvert, responsable du dossier des psychotropes à la Commission scolaire des Samares, pour sa précieuse collaboration et pour souligner son soutien à l'implication des ressources du réseau de la santé en milieu scolaire.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
AVANT-PROPOS.....	vii
INTRODUCTION	1
1. L'APPROCHE GLOBALE EN TOXICOMANIES	3
1.1 QU'EST-CE QUE L'APPROCHE GLOBALE ?.....	3
1.2 LES AVANTAGES DE L'APPROCHE GLOBALE.....	5
2. LA POLITIQUE ÉCOLE	7
2.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE ÉCOLE	9
2.2 PRINCIPES DIRECTEURS	10
2.3 OBJECTIFS VISES	11
2.4 LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PRINCIPAUX ACTEURS.....	12
2.5 COMMUNICATION ET DIFFUSION DE LA POLITIQUE.....	15
2.6 ÉVALUATION.....	15
2.7 ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉCOLE.....	16
3. LA CONCERTATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES	17
4. CONCLUSION.....	21
DOCUMENTS CONSULTÉS.....	23
ANNEXE 1 : GRILLES SYNTHÈSES POUR L'ÉLABORATION OU LA RÉVISION DES POLITIQUES ÉCOLES DANS LE DOMAINE DES TOXICOMANIES	27

AVANT-PROPOS

C'est dans le cadre des travaux du Comité régional de coordination en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies (CRC-PP) que la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPÉ) de Lanaudière a préparé ce document d'information. La démarche proposée se situe dans la perspective du virage préventif que doivent effectuer les réseaux de la santé et de l'éducation et s'inscrit dans les orientations récentes qui interpellent les deux réseaux : entente de complémentarité des services et développement de l'approche École en santé.

La Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière (DSPÉ) exerce ses responsabilités au regard de la prévention des toxicomanies, du dépistage et de l'intervention précoce à travers une série d'actions et d'activités menées de concert avec ses principaux partenaires. Ainsi, la Direction de santé publique et d'évaluation :

- veut, avec ses partenaires, participer à l'émergence dans la région d'une vision globale et cohérente des interventions dans le domaine des toxicomanies auprès des enfants, des adolescents et de leurs parents ;
- propose et convient avec ses partenaires du réseau de la santé de la contribution qu'elle attend d'eux, dans le respect des responsabilités de chacun ;
- crée des conditions facilitantes pour permettre aux partenaires d'assurer leurs responsabilités ;
- s'assure de la qualité (pertinence, cohérence et partenariat) des activités préventives par la coordination, le suivi, le support et la formation ;
- met à jour les interventions ou programmes efficaces en prévention des toxicomanies ;
- encourage et supporte, au niveau local, la planification et la coordination des activités préventives, de dépistage et d'intervention précoce en milieu scolaire et hors-scolaire.

Le présent document d'information sur l'élaboration d'une politique école ayant pour objet les interventions en toxicomanies répond à un besoin exprimé, tant par le personnel des établissements scolaires que par les intervenants du réseau de la santé. Il est basé sur quelques expériences de partenariat entre des intervenants des deux réseaux ayant eu lieu dans les dernières années. Plusieurs questions sont soulevées régulièrement concernant les différentes composantes du continuum de services en toxicomanies, les mandats des différents acteurs, leur rôle et leur place, etc. Notre objectif n'est pas ici de répondre à toutes les questions, mais plutôt de proposer une façon de faire qui permettra, nous le souhaitons, de mener à bien les projets de concertation des principaux acteurs en toxicomanies présents dans les établissements scolaires.

Ce document d'information a été préparé et est soutenu d'expériences semblables. Nous y avons inclus des informations que nous trouvions pertinentes pour celui qui est intéressé à entreprendre une telle démarche. Il vise à favoriser une action concertée et efficace des intervenants en milieu scolaire.

Ce document d'information veut d'abord être un outil supportant l'élaboration de politiques écoles. Ce n'est pas un guide d'animation ni un modèle de politique école. Il s'agit d'un travail synthèse dans lequel les membres des groupes de travail sur l'élaboration d'une politique école trouveront des pistes qui guideront leurs réflexions concernant les différents aspects à aborder au cours de leur mandat. Il repose sur une vision de collaboration entre les différentes ressources où chaque intervenant doit être considéré comme un partenaire ayant un objectif de bien-être des élèves et de qualité de leur environnement scolaire. Il invite à une meilleure collaboration de ces partenaires dans l'optique de l'amélioration de l'offre de services en toxicomanies dans chacune des écoles secondaires de la région. Le présent document a d'ailleurs fait l'objet d'une consultation auprès des organismes suivants : Commission scolaire des Affluents, Commission scolaire des Samares, CLSC Joliette, CLSC Lamater, CLSC-CHSLD D'Autray, CLSC-CHSLD Meilleur, Direction de santé publique et d'évaluation, Le CLIP, Le Réseau, Le Tremplin et Uniatox des Moulins.

La DSPÉ souhaite que la vision proposée dans ce document fasse consensus entre les acteurs et que, concrètement, chacun travaille à l'actualiser.

Depuis la publication des dernières orientations en prévention des toxicomanies du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2001), l'expression « consommation inappropriée » remplace l'expression « usage abusif ». Le MSSS définit ainsi la **consommation inappropriée** de psychotropes : « usage susceptible d'entraîner des problèmes d'ordre physique, psychologique, économique ou social, bref un usage qui, selon la personne, la substance et le contexte, constitue une menace pour la santé, la sécurité ou le bien-être des individus, de l'entourage ou de la collectivité » (p. 11). Dans le cadre de ce document d'information, **la consommation de psychotropes à l'école est une des manifestations d'une consommation inappropriée.**

INTRODUCTION

Le phénomène des psychotropes et de leur usage ne laisse aucun intervenant indifférent. Pour certains, il fait référence au spectre d'un fléau social ; pour d'autres, il s'agira d'une expérience où l'imaginaire et la créativité côtoient le risque et le danger.

Ce phénomène soulève un certain nombre de questions :

Pourquoi les jeunes prennent-ils des substances psychotropes ?

Peut-on prévenir l'usage inapproprié des substances psychotropes chez les jeunes que nous côtoyons ?

Quels sont les facteurs de risque pouvant amener un jeune à abuser de ces produits ?

Quels sont les modes d'intervention les plus adéquats pour intervenir auprès de ces jeunes afin de concourir à l'amélioration de leur santé et de leur bien-être ?

Quelles sont les alternatives à proposer aux jeunes ?

Quel est le degré de liberté dont le jeune dispose ou doit disposer dans l'exercice de ses choix ?

Quel type d'environnement facilite une approche de responsabilisation ?

L'expérience nous apprend que dans ce domaine, comme dans tout autre, **il n'existe pas de solution miracle** aux problèmes liés à l'usage inapproprié des psychotropes.

Les interdictions, les prohibitions, la peur, la coercition et la délation doivent laisser la place à une philosophie d'intervention qui vise plutôt la responsabilisation des jeunes face aux choix qu'ils font et qui ont une incidence sur leur santé et leur bien-être.

Il n'existe pas d'alternatives miracles à l'usage inapproprié de ces substances accessibles, simples d'utilisation et dont les effets sont rapides. Nécessairement, les jeunes doivent prendre le temps de faire des choix, de déployer des efforts et de faire des apprentissages.

Nous proposons une démarche qui fait la promotion de la responsabilisation individuelle et sociale ainsi que de l'ouverture à la différence.

Il devient primordial d'amorcer une démarche qui permette aux intervenants en milieu scolaire de questionner leurs valeurs, leurs conceptions, leurs préjugés, leurs modes

d'approche de ce phénomène, leur perception de leur rôle d'administrateur, d'éducateur ou d'intervenant, leurs convictions concernant ce qui est bon et néfaste pour les jeunes, ainsi que leur façon de percevoir les jeunes.

Ce document a pour but de supporter les milieux écoles dans l'élaboration ou la mise à jour d'une politique école dans le domaine des toxicomanies. Il propose une démarche de planification, des principes directeurs, des objectifs généraux ainsi que des suggestions au niveau des rôles et responsabilités des principaux acteurs concernés. La concertation et l'approche globale en toxicomanies sont aussi présentées comme étant des conditions favorables au développement des politiques écoles.

Dans un document¹ complémentaire à celui-ci, des éléments de planification d'activités et de services pour les élèves et leurs parents (prévention, dépistage, intervention précoce, réadaptation et mesures disciplinaires) sont suggérés.

Enfin, nous proposons, à l'Annexe 1, deux tableaux pour faciliter le recours au document et schématiser ce que peut contenir une politique école dans le domaine des toxicomanies. Ainsi, les personnes impliquées pourront, en un coup d'œil, vérifier si la politique école prend bien en compte tous les éléments suggérés.

¹ Peterson, R. (2004). *Informations sur le continuum de services et les mesures disciplinaires en support au développement de politiques écoles dans le domaine des toxicomanies*. Direction de santé publique et d'évaluation. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, décembre.

1. L'APPROCHE GLOBALE EN TOXICOMANIES

Dans la plupart des cas, la consommation de psychotropes débute pendant les années de scolarité. L'école est bien placée pour mettre en place des mesures préventives et de soutien pour les élèves et leurs parents. Une politique école efficace décourage les élèves à adopter des habitudes de consommation risquées. Considérer le phénomène des toxicomanies avec une perspective globale présente plusieurs avantages de premier ordre pour les élèves et l'école.

1.1 Qu'est-ce que l'approche globale ?¹

Les expériences passées nous ont appris que les interventions basées sur l'interdiction et la peur n'ont pas eu les effets escomptés. La littérature scientifique fait largement mention de leur inefficacité à apporter les changements de comportements souhaités. Ces interventions semblent même avoir un effet d'entraînement à la consommation inappropriée chez les jeunes.

« Les revues recensées mettent en doute l'efficacité des programmes basés sur un **modèle unique** (légal, transmission d'information, modèle prônant l'abstinence). Les **modèles multiples** apparaissent plus efficaces à la lumière des informations actuelles. Les recherches évaluatives recensées dans ces revues confirment par divers indices l'hypothèse d'une multiplicité de facteurs interreliés expliquant la surconsommation ; les modèles multiples de prévention sont alors plus susceptibles de produire un effet sur l'ensemble des facteurs. Ce qui caractérise les modèles multiples, c'est qu'en plus de la transmission d'informations, les modèles multiples ajoutent des objectifs soit par rapport aux habilités de vie (augmentation de l'estime de soi, amélioration des capacités de faire face aux situations stressantes ou aux pressions des pairs), ou soit pour la prise en compte des influences socio-culturelles de consommation sur les jeunes ». Chamberland , 1990, p. 55.

À partir des connaissances basées sur l'évolution des sciences humaines et sociales, des modèles de compréhension multifactoriels (tenant compte des caractéristiques individuelles, des substances consommées et des éléments contextuels) ont été développés.

¹ Adapté de MSSS (1992) et de Table régionale multisectorielle de concertation en prévention de la toxicomanie de la Côte-Nord (1997).

Ces modèles font de plus en plus consensus lors de l'élaboration des programmes récents de prévention et d'intervention qui s'inscrivent dans la perspective bio-psycho-sociale.

Principaux repères bio-psycho-sociaux dans le domaine des toxicomanies :

- Loi de l'effet
- Classification des substances selon leurs effets sur le système nerveux central
- Facteurs de risque
- Besoins fondamentaux de la personne
- Continuum de consommation
- Motifs de consommation
- Stratégies préventives
- Cycle de l'assuétude
- Étapes du changement
- Continuum de services

Ainsi, l'approche globale en toxicomanies tient compte de la variété des expériences individuelles, de l'existence de multiples causes et facteurs en jeu et des distinctions à établir entre les différents types de consommateurs, particulièrement au niveau des motivations présentes, des facteurs de risque en cause et des modalités de l'usage.

Le but recherché est le **développement de l'autonomie et du jugement**. Il faut donc former des élèves capables de s'adapter et de se conduire de manière responsable dans diverses situations. L'élève doit être capable de définir ce qui est indésirable et de choisir les réponses indiquées.

Pour l'intervenant, se départir de certaines peurs, de certains préjugés et sa capacité à relativiser certains principes lui permettront d'envisager le phénomène des toxicomanies sous de multiples points de vue :

- développer une vue d'ensemble du phénomène ;
- augmenter la communication avec les élèves ;
- accroître les choix d'interventions ;
- créer des possibilités de compréhension mutuelle ;
- augmenter la mobilisation et les relations positives et respectueuses entre les adultes et les élèves ;
- faire plus de place à l'élève et à ce qu'il vit ;
- développer une attitude d'ouverture, d'écoute, de compréhension, d'accueil sans préjuger du sens des expériences et du vécu de l'élève.

Une approche globale du phénomène des toxicomanies ne signifie pas que nous sommes en faveur de l'usage de psychotropes par les élèves. Cela signifie que nous sommes en faveur d'un dialogue avec les élèves, que nous sommes prêts à leur faire confiance et à les accompagner.

1.2 Les avantages de l'approche globale

Inscrire la politique école et les diverses activités du continuum de services dans la perspective d'une approche globale du phénomène des toxicomanies permet :

- de considérer que tous les usagers de psychotropes ne sont pas des toxicomanes ou en voie de le devenir ;
- de décentrer notre attention des produits pour envisager l'ensemble des facteurs en cause ;
- d'envisager l'ensemble des facteurs de risque relatifs à l'élève, aux substances et aux contextes de vie et d'usage ;
- d'identifier les besoins des élèves et de les soutenir dans la recherche de leur satisfaction ;
- de respecter les différences et de comprendre les choix que font les élèves ;
- de comprendre que le développement d'une dépendance est un processus long et complexe, il ne se résume pas à la simple exposition à une substance ;
- d'offrir des services adaptés aux différentes caractéristiques des jeunes et de leurs besoins particuliers.

2. LA POLITIQUE ÉCOLE

La Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière constate que les actions dans le domaine des toxicomanies en milieu scolaire sont nombreuses, mais manquent souvent de cohérence parce qu'effectuées par plusieurs intervenants dont les orientations et les objectifs ne coïncident pas toujours : des directeurs, des enseignants, des éducateurs, des surveillants (guides élèves), des intervenants de CLSC, des intervenants d'organismes communautaires, des intervenants du centre de réadaptation, des ex-toxicomanes, des policiers, etc.

Les écoles sont confrontées à un défi considérable : elles doivent jouer un rôle éducatif concernant la consommation de psychotropes, tout en conservant un équilibre entre l'efficacité, la faisabilité, l'état actuel de ses ressources et la mission éducative qui lui est propre.

Pour harmoniser les activités des différents acteurs et favoriser des actions concertées et cohérentes auprès des jeunes en milieu scolaire, la DSPÉ a préparé un document d'information pour les interventions en milieu scolaire en vue de la mise en place d'une politique école pour chacune des écoles secondaires de la région. Certaines écoles primaires qui présentent des caractéristiques ou des facteurs de risque particuliers pourraient aussi trouver pertinent de s'inscrire dans une telle démarche pour répondre aux besoins de leurs élèves.

<p>Nous croyons que les commissions scolaires et les écoles qui se dotent d'une politique et de procédures d'application en matière de psychotropes sont avantagées dans l'actualisation de leur mission éducative et pour supporter leur clientèle.</p>
--

Ce document d'information propose des balises pour la mise en place d'une politique dans les écoles concernant l'usage de psychotropes et des interventions qui sont prévues afin d'informer et de supporter les élèves. Nous nous sommes inspirés de l'expérience vécue sur le terrain par des intervenants de la région provenant des organismes communautaires spécialisés en toxicomanies, des CLSC et de quelques expériences d'élaboration de politique école ici et ailleurs : Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (1996), Commission scolaire Le Gardeur (1995), Commission scolaire des Laurentides (1994a, 1994b), Commission scolaire de Laval, École Curé-Antoine-Labelle (2004), Commission scolaire des Affluents, École secondaire l'Horizon (1997), Groupe de travail sur les politiques scolaires (1988), Table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire (s.d.), Table régionale multisectorielle de concertation en prévention de la toxicomanie de la Côte-Nord (1997).

Avant d'entreprendre cette démarche, nous suggérons à la direction de l'école de faire l'analyse de sa situation, de colliger des données pertinentes sur la situation des élèves, les caractéristiques du milieu, le degré de mobilisation, etc., en s'inspirant de la démarche réalisée lors de l'élaboration du projet éducatif et du plan de réussite de l'école.

Pourquoi faire une politique école ?

- Parce que l'école est un milieu de vie des élèves.
- Pour améliorer la santé et le bien-être.
- Pour améliorer les collaborations, le partenariat et la concertation avec les ressources du milieu.
- Pour stimuler la participation.
- Pour s'assurer que tous les élèves aient accès à des activités de prévention et d'aide adaptées à leurs besoins.
- Pour assurer une cohérence dans les messages transmis aux élèves et aux adultes.

Pour développer et actualiser une politique école efficace, réaliste, supportante et respectueuse, nous proposons les étapes suivantes :

Étapes d'élaboration d'une politique école :

- Formation d'un groupe de travail
- Adoption des principes directeurs
- Choix des objectifs visés
 - Choix des stratégies et méthodes d'intervention¹
 - Mise à jour de la réglementation afin de la rendre cohérente avec les orientations de la politique école¹
 - Adoption d'un code disciplinaire clair et équitable¹
- Précision des rôles et responsabilités des principaux acteurs
- Mécanisme de communication et de diffusion de la politique école
- Mise en place d'un processus d'évaluation, de révision et de mise à jour de la politique école
- Identification d'une équipe de mise en œuvre
- Mécanismes de collaboration

¹ Ces points sont traités dans le document : Peterson, R. (2004). *Informations sur le continuum de services et les mesures disciplinaires en support au développement de politiques écoles dans le domaine des toxicomanies.*

Les avantages d'une politique école écrite, claire, cohérente, raisonnable et administrée de façon ouverte et juste sont évidents :

- les directions d'école et les commissions scolaires sont alors en meilleure position pour appliquer cette politique ;
- le personnel est plus motivé à assister les élèves aux prises avec des problèmes reliés à l'usage inapproprié de psychotropes, ayant plus confiance dans les conséquences positives de ses actions et étant mieux informé des démarches à entreprendre et du processus à suivre ;
- les élèves et les parents sont mieux informés sur toute cette question et sont davantage partenaires de la mission éducative de la commission scolaire et de l'école ;
- les messages transmis aux élèves par les différents intervenants seront plus cohérents sur le plan des valeurs et des approches et leurs actions plus concertées et respectueuses. Des interventions concertées et cohérentes auront certainement une meilleure efficacité.

2.1 Groupe de travail sur l'élaboration de la politique école

L'élaboration d'une politique école étant un projet majeur, l'école peut former un groupe de travail pour supporter la démarche.

Si l'école fait ce choix, la première étape consiste à adopter une résolution pour la formation d'un groupe de travail sur l'élaboration de la politique école. Ce groupe peut être formé de représentants de l'école, des élèves, des parents et des intervenants provenant des ressources du milieu.

Participants :

Directeur et directeurs adjoints, personnel enseignant, personnel non-enseignant, conseil d'établissement, conseil étudiant, CLSC, organisme communautaire spécialisé en toxicomanies, centre de réadaptation, autres ressources du milieu.

Le groupe de travail a pour but de préparer une politique complète en matière de psychotropes qui puisse répondre aux besoins des élèves tout en tenant compte des ressources locales.

Ce groupe de travail devrait être coordonné par un directeur de l'école ou par une personne mandatée expressément par l'école.

2.2 Principes directeurs¹

La discussion et l'adhésion autour de principes directeurs est une étape déterminante dans l'implication et l'appropriation par chacun des partenaires des orientations de l'école. Afin de faciliter la tâche des membres du groupe de travail sur l'élaboration de la politique école, nous proposons dans la présente section un certain nombre de principes qui peuvent servir de base de départ des échanges.

- Le phénomène de la consommation de psychotropes s'inscrit parmi les diverses expérimentations des adolescents pour devenir adultes. Une grande majorité de cette manifestation constitue une expérience exploratoire, occasionnelle et passagère.
- L'établissement scolaire a un rôle important à jouer dans le développement d'attitudes et de comportements responsables chez les élèves, relatifs à la consommation de substances psychotropes.
- L'élève, mis en confiance et accepté, est enclin à devenir plus responsable et capable de faire face aux problèmes qui se présentent à lui et de son développement d'une manière positive.
- Il est important de développer une approche globale d'intervention en tenant compte des caractéristiques, des besoins et des comportements (modes de consommation, impacts sur la réussite scolaire, etc.) des élèves.
- Dans un contexte social où les psychotropes sont omniprésents et que l'école n'est pas le lieu principal ou habituel de consommation des élèves, il semble beaucoup plus réaliste et pertinent que l'école vise d'abord à prévenir et à intervenir précocement face à la consommation inappropriée de psychotropes.
- En plus des services de prévention, de dépistage et d'intervention précoce, le continuum de services offerts par les partenaires à l'école devrait inclure des services de réadaptation pour les jeunes nécessitant ces services.
- Le lien de confiance est l'ingrédient essentiel permettant d'entrer en communication avec l'élève en difficulté afin de lui venir en aide ainsi qu'à ces parents.
- Pour assurer la réussite de la politique école, toute action devra être le résultat du plus large consensus possible, car c'est dans la recherche d'un consensus sur les interventions à déployer, sur les mesures à prendre et sur leur intensité que se trouve la base de toute démarche éclairée, cohérente et congruente.
- Le recours aux règlements doit avant tout se traduire comme une volonté d'aider les élèves en considérant la personne avant le produit, la responsabilisation avant la répression. Il convient donc d'éviter les automatismes (consommation-suspension) en faisant preuve de jugement, de discernement, et en tentant d'évaluer cas par cas, les mesures à prendre face à un comportement donné.

¹ Adapté, entre autres, de Brisson et Massicotte (1987).

2.3 Objectifs visés

La Direction de santé publique et d'évaluation invite les responsables des milieux scolaires à se servir du présent document d'information pour préparer leur propre politique école d'intervention dans le domaine des toxicomanies. Une politique école comporte des objectifs généraux et spécifiques. Nous en suggérons ici quelques-uns pour fins de discussion au sein du groupe de travail mandaté pour l'élaboration de la politique école.

Suggestions d'objectifs généraux d'une politique école :

- Fournir au personnel de direction de l'école et aux ressources du milieu un outil de planification leur permettant d'intervenir efficacement auprès de l'ensemble des élèves de l'école, dans le respect des mandats et des expertises de chacun.
- Inviter le personnel de direction de l'école et les ressources du milieu à développer et à maintenir régulièrement des liens de collaboration et de communication.
- Suggérer au personnel de direction de l'école et aux ressources du milieu des moyens pour que l'école demeure un lieu d'apprentissage où l'intégrité de la personne est préservée et où les élèves se sentent bien, concernés et impliqués.
- Faire connaître la politique de l'école sur les psychotropes.
- Créer un milieu sain, encadré par des normes et attentes claires, connues, reconnues et appliquées par tous ceux qui ont à intervenir de près ou de loin avec cette politique.
- Veiller à ce que la politique école réponde aux besoins de l'école et des élèves et soit à jour, bien diffusée et appliquée.

Suggestions d'objectifs spécifiques d'une politique école :

- Orienter les efforts de tous les intervenants (école et communauté) pour assurer la réussite scolaire de tous les élèves en les incitant à développer des comportements responsables face aux psychotropes.
- Fournir à tout le personnel les orientations et les outils nécessaires pour prévenir positivement le phénomène de l'usage inapproprié de psychotropes.
- Inciter l'école à développer prioritairement une stratégie de prévention pour l'ensemble des élèves, par l'utilisation des stratégies et moyens adéquats et ayant démontré leur efficacité; le tout en concertation avec les ressources du milieu et dans une perspective de recherche d'une plus grande cohérence.
- Responsabiliser les élèves face à leurs attitudes et leurs comportements concernant l'usage de psychotropes.
- Rendre les élèves capables de prévenir, de diminuer et d'éliminer les conséquences d'un usage inapproprié de psychotropes, ainsi que leurs conséquences sur la vie à l'école.
- Aider les élèves se trouvant aux prises avec un problème lié à la consommation inappropriée de psychotropes à faire face aux problèmes de leur existence d'une façon constructive en offrant de l'intervention précoce ou en référant au centre de réadaptation.

2.4 Les rôles et responsabilités des principaux acteurs

La commission scolaire :

- élabore, adopte et diffuse sa propre politique concernant les psychotropes ;
- assure la mise en place, le suivi et l'évaluation de sa politique ;
- incite et supporte les écoles à développer ou à mettre à jour leurs politiques école ;
- insiste sur l'importance des activités de prévention dans le domaine des toxicomanies ;
- insiste sur l'importance de la mise en place d'un continuum de services complet dans les écoles secondaires.

« La commission scolaire s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit » (Loi sur l'instruction publique, art. 208).

L'école :

Le territoire et la responsabilité de l'école doivent être compris sous le vocable de **territoire élargi**, c'est-à-dire, de l'heure du départ de la maison jusqu'au retour en fin de journée.

« Lorsqu'un élève inscrit à une école adopte des comportements qui enfreignent le code de vie de cette école et que ces comportements ont des conséquences ou un impact sur la vie même de cet élève ou d'autres élèves à l'école, les notions de territoire élargi et d'horaire élargi entrent en ligne de compte et s'appliquent à tous les lieux que fréquente cet élève à partir du moment où il quitte la maison le matin pour se rendre à l'école jusqu'au moment où il est de retour chez lui, en fin de journée. Cela comprend toutes les activités en lien avec la fréquentation de l'école (les cours, les temps de transport, les temps libres, les sorties organisées, les stages, etc.) » (Boisvert, 2004).

Si la commission scolaire possède sa propre politique concernant les psychotropes, les écoles doivent y référer pour élaborer la leur afin d'en assurer une cohérence.

L'école « a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves (...). Elle réalise sa mission dans le cadre d'un projet éducatif élaboré, réalisé et évalué périodiquement avec la participation des élèves, des parents, du directeur de l'école, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école, des représentants de la communauté et de la commission scolaire » (Loi sur l'instruction publique, art. 36).

La direction d'école :

- est responsable de l'élaboration et de l'implantation de la politique école ;
- fait connaître la politique école à tout le personnel, aux parents et aux élèves de son école ;
- coordonne le travail des différents intervenants en place dans l'école ;
- voit à l'application de la politique dans son école ;
- identifie un porteur du dossier « toxicomanies » dans l'école (intervenant pivot) ;
- favorise l'implication de chacun des membres du personnel de l'école et des ressources du milieu dans la réalisation des actions prévues dans la politique école ;
- effectue périodiquement l'évaluation de la politique école.

« Le directeur de l'école s'assure, selon les modalités établies par la commission scolaire, que les élèves fréquentent assidûment l'école » (Loi sur l'instruction publique, art. 18).

« Sous l'autorité du directeur général de la commission scolaire, le directeur de l'école s'assure de la qualité des services éducatifs dispensés à l'école. Il assure la direction pédagogique et administrative de l'école et s'assure de l'application des décisions du conseil d'établissement et des autres dispositions qui régissent l'école » (Loi sur l'instruction publique, art. 96.12).

« Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin, il coordonne l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école » (Loi sur l'instruction publique, art. 96.13).

Le porteur du dossier « toxicomanies » de l'école (intervenant pivot) :

- supporte la direction de l'école en ce qui a trait à la politique école ;
- s'assure de la collaboration des ressources de l'école et de la communauté ;
- fait régulièrement état de la situation générale à la direction de l'école ;
- supporte les travaux du groupe de travail et de l'équipe de mise en œuvre ;
- développe un lien de confiance avec les élèves ;
- rencontre et évalue le niveau de risque des élèves qui lui sont référés ou qui demandent de l'aide ;
- supporte et accompagne les élèves, assure le suivi et réfère (au besoin) vers la ressource appropriée ;
- facilite la concertation entre les différents intervenants.

Les enseignants et les autres membres du personnel :

- collaborent à la diffusion de la politique école ;
- agissent en concertation avec l'ensemble des agents d'éducation dans les modalités d'application de la politique école ;
- concourent à conscientiser les élèves au sujet de leur fonctionnement général ;
- contribuent à sensibiliser les élèves au sujet des problèmes liés à la consommation inappropriée de psychotropes ;
- dépitent et réfèrent, s'il y a lieu, les élèves à risque à l'intervenant pivot.

La pierre angulaire de l'école est l'enseignant. Le lien de confiance qu'établit l'enseignant avec l'élève ayant une ou des difficultés causées par l'usage inappropriée de psychotropes, est l'élément essentiel pour lui venir en aide.

« Il est du devoir de l'enseignant :

1° de contribuer à la formation intellectuelle et au développement intégral de la personnalité de chaque élève qui lui est confié ;

(...)

3° de prendre les moyens appropriés pour aider à développer chez ses élèves le respect des droits de la personne ;

4° d'agir d'une manière juste et impartiale dans ses relations avec ses élèves ;

(...)

7° de respecter le projet éducatif de l'école » (Loi sur l'instruction publique, art. 22).

Les parents :

- connaissent la politique ;
- collaborent aux modalités d'application de la politique ;
- sont des agents d'éducation en matière de psychotropes auprès de leur enfant.

« Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire » (Loi sur l'instruction publique, art. 17).

Les élèves :

- sont les premiers agents de leur développement en regard du phénomène de la consommation de psychotropes ;
- ont la responsabilité de connaître la politique école ;
- collaborent aux modalités d'application de la politique école.

Les partenaires de la communauté :

- connaissent la politique école ;
- collaborent à la mise en place et à l'application de la politique école ;
- sont des agents de prévention en matière de psychotropes ;
- collaborent, avec les intervenants de l'école, à l'élaboration et à l'actualisation des services d'aide convenus pour les élèves et leurs parents.

2.5 Communication et diffusion de la politique

Tous les aspects de la politique de l'école doivent être communiqués non seulement à tout le personnel, mais aussi aux élèves et à leurs parents. Cette communication devrait être faite chaque année, de diverses façons : lettres, affiches, réunions, etc.

2.6 Évaluation

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de psychotropes est une entreprise d'envergure pour un établissement scolaire. Son succès dépendra du niveau d'engagement pris par le personnel de l'école, de la concertation développée avec ses principaux partenaires et d'une allocation suffisante de ressources humaines et financières.

La plupart des écoles reconnaissent que les problèmes liés à la consommation inappropriée d'alcool et de psychotropes parmi les élèves sont des questions sérieuses et s'efforceront de prévenir et de faire face à ces problèmes en élaborant des politiques bien conçues et sensées. **Les écoles peuvent renforcer leur intérêt en effectuant le suivi de la mise en œuvre de leur politique école et en évaluant son impact. Cette façon de faire**

permettra, au besoin, d'introduire périodiquement des réajustements. Ce faisant, l'école accepte le fait que la planification des interventions dans le domaine des toxicomanies est un processus permanent et non pas un événement unique et improvisé.

Afin de procéder à cette évaluation permettant de déterminer si la politique atteint les objectifs visés et si les interventions préventives et les activités de soutien ont eu un impact, il est important d'identifier des indicateurs de suivi. Nous en suggérons ici quelques-uns.

Indicateurs de suivi :

- Augmentation du sentiment d'appartenance à l'école.
- Augmentation de l'engagement des élèves dans des projets individuels ou collectifs.
- Diminution des transgressions à la réglementation.

Différentes stratégies peuvent être utilisées. Pour certains indicateurs, il peut suffire de demander aux élèves et à leurs parents s'ils ont entendu parler de la politique de l'école sur la consommation des psychotropes ou de poser aux élèves des questions sur la politique de l'école sur la consommation des psychotropes (par ex. : questionnaire Vrai ou Faux).

2.7 Équipe de mise en œuvre de la politique école

Une fois que la politique école en matière de psychotropes est adoptée, nous suggérons que l'école forme une équipe de mise en œuvre qui a pour tâche de :

- mettre en œuvre la politique école et l'implanter ;
- planifier le déploiement des activités et services ;
- proposer des ajustements aux services offerts aux élèves et à leurs parents ;
- planifier la formation du personnel concerné et l'orientation des élèves et parents ;
- s'occuper de la mise en œuvre des procédures disciplinaires, en faisant particulièrement attention à leur compréhension par le personnel, les élèves et les parents.

Cette équipe devrait être coordonnée par un directeur de l'école ou par une personne mandatée expressément par l'école et inclure un représentant de chaque ressource contribuant à l'offre de services aux élèves de l'école.

3. LA CONCERTATION DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Au début des années 90, les *Orientations ministérielles à l'égard de l'usage et de l'abus des psychotropes* précisait l'importance de susciter et d'orchestrer une concertation et une complémentarité d'action entre les divers partenaires engagés aux niveaux local et régional. Elles précisait également la nécessité de coordonner l'ensemble des activités concernant l'usage et l'abus des substances psychoactives dans un souci de cohérence et d'efficacité entre l'ensemble des partenaires.

Plus récemment, le *Plan d'action en toxicomanie 1999-2001* (MSSS, 1998) ainsi que les *Priorités nationales de santé publique 1997-2002* ont fait largement état de la nécessité de développer la concertation en mobilisant les partenaires de différents secteurs d'activités.

Or, même si le concept a été particulièrement mis de l'avant dans la dernière décennie et que, partout au Québec, des efforts importants ont été faits pour mieux articuler les actions des différents partenaires, les consultations du Comité permanent de lutte à la toxicomanie (Forget 2000, 2001) ont permis de constater que des lacunes importantes subsistent dans son actualisation. La concertation demeure une expérience complexe, difficile à conduire et exigeant certaines connaissances, compétences et conditions de réalisation.

Bon nombre des difficultés inhérentes à la mise en place d'un continuum de services complet dans le domaine des toxicomanies résultent de la poursuite d'objectifs incompatibles. Certains visent une interdiction absolue de consommation et d'autres une responsabilisation du jeune face à sa consommation. Il n'est pas certain que ces messages soient cohérents sur le plan des valeurs et des approches.

Les interventions dans le domaine des toxicomanies nécessitent la concertation et la collaboration des personnes-ressources présentes dans chacun des milieux : l'intervenant pivot de l'école, le personnel enseignant, le personnel des services complémentaires, la direction de l'école, le personnel du CLSC, les organismes de sécurité publique, les organismes communautaires spécialisés en toxicomanies et Le Tremplin.

Pour assurer la coordination de leurs actions, une formule intéressante consiste à former, à l'école, un comité multidisciplinaire ou une équipe de mise en œuvre de la politique école (voir page 16).

Dans le but de développer une approche globale, les actions concertées mettant à contribution différents partenaires sont encouragées.
--

Des efforts devront aussi être faits par les ressources et par les individus pour accepter de confronter leurs philosophies d'intervention et pour tenter d'harmoniser leurs pratiques. La participation à des sessions conjointes de formation, à des journées d'étude favorisant le partage d'expertises et à des tables ou comités de concertation est ici considérée comme un des moyens privilégiés pour le développement d'une vision commune, d'un langage commun et de collaborations plus étroites.

Suite au bilan des ressources consacrées à la prévention des toxicomanies dans les écoles, le MEQ (1998) fait une brève description des activités de concertation. Cette description permet de dégager certaines conditions essentielles à la réussite de cette concertation :

- déterminer les priorités régionales ou locales en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action ;
- établir sur le plan local une stratégie commune d'intervention et clarifier les rôles de chacun des partenaires ;
- choisir des projets et allouer ou trouver le financement permettant de les réaliser ;
- conclure des ententes de services entre les différents partenaires et établir des protocoles d'entente ;
- collaborer à des projets communs ;
- échanger des renseignements et des expériences ;
- préparer des projets ponctuels, comme des semaines thématiques, des colloques, des forums ;
- créer des comités, des groupes multidisciplinaires (parents, enseignants, élèves) ou d'autres groupes ;
- planifier la production de matériel ou y collaborer (guides de référence, répertoires, guides d'activités, vidéos) ;
- travailler à la mise en œuvre de programmes ou à la réalisation de projets de prévention qui s'adressent aux jeunes.

L'école ne peut intervenir seule. Elle doit s'associer à des organismes extérieurs spécialisés dans le domaine des toxicomanies. En conséquence, un partenariat doit être développé avec les ressources du milieu.

D'autre part, nous avons déjà relevé certaines difficultés liées à la réalisation d'actions préventives sur le territoire lanauois (Peterson, 2000). Ainsi :

- Il est souvent difficile de faire comprendre aux partenaires la spécificité des activités de prévention dans le domaine des toxicomanies par rapport aux services de réadaptation se retrouvant à l'autre extrémité du continuum de services. Il est aussi difficile de faire reconnaître la légitimité et l'importance de la prévention.

- Il est difficile de connaître les projets et intentions de certains acteurs (ex.: policiers) qui ne tiennent pas toujours compte de ce qui est déjà réalisé ou offert dans la communauté.
- Des horaires surchargés et le manque de disponibilité de certains partenaires deviennent également des sources de frustration.
- Il y a encore beaucoup d'attentes pour des activités s'inscrivant dans le courant répressif et insistant sur les dangers de la consommation de psychotropes (ex. : Non à la drogue). De plus, le milieu scolaire exerce souvent des pressions pour obtenir des interventions curatives (pour des cas particuliers) plutôt que préventives (s'adressant à une clientèle plus vaste, mais moins dérangeante).

À cette liste, on doit aussi ajouter les difficultés liées à la très grande instabilité et mobilité du personnel des différents réseaux concernés.

Des ajustements continuels, en fonction du contexte et des partenaires présents, s'avèrent donc nécessaires afin de maintenir la mobilisation des acteurs concernés, de favoriser leur cohésion et de réaliser des interventions adaptées aux besoins des élèves. Nous devons par contre souligner que, depuis l'année 2000, des progrès et d'intéressantes avancées ont eu lieu dans la région. Ces avancées peuvent s'expliquer, entre autres, par l'augmentation de l'offre de services dans plusieurs écoles secondaires ainsi que par la mise en place de mécanismes de concertation des différents partenaires impliqués dans chacun des territoires de MRC.

« L'expérience des 30, des 20 ou des 10 dernières années tend à démontrer que tout plan ou tout programme de prévention est voué à des réussites de courtes durées sinon à l'échec s'il ne résiste pas à l'usure des stériles luttes de pouvoirs et de prestige, s'il ne résiste pas à la diversion et à la dispersion qu'engendrent les discours et les approches opposées, s'il échappe à la coordination et au contrôle stratégique, s'il évite la concertation, s'il ne résiste pas aux tentatives de négation du phénomène lui-même, s'il vise à liquider le problème » (Pagé, 1992, p. 2).

La concertation est devenue incontournable pour répondre à des situations de plus en plus complexes et pour accroître l'efficacité des interventions en toxicomanie, et ce, sur l'ensemble du continuum de services, allant de la prévention à la réadaptation. L'objectif ultime de la concertation demeure l'amélioration de l'offre de services aux jeunes et à leurs parents.

Les défis pour les partenaires de la concertation (Vermette, 2001) :

- synthétiser et gérer les informations pour les rendre disponibles aux bonnes personnes aux bons moments et pour les bons motifs ;
- développer une vision commune des orientations et des objectifs ;
- délimiter les objets de la concertation ;
- développer un langage commun ;
- mobiliser l'interdisciplinaire ;
- mobiliser l'intersectoriel ;
- mobiliser la société civile en mettant à contribution la solidarité et l'entraide ;
- faire face à de plus en plus d'enjeux ;
- assurer une stabilité de ressources et de fonctionnement ;
- maintenir les collaborations nécessaires.

4. CONCLUSION

Le présent document d'information a pour objet de proposer un outil facilitant l'élaboration et la mise à jour de politiques en matière de psychotropes dans les écoles secondaires de la région de Lanaudière. Ce projet pour l'école doit être mobilisateur autant pour le personnel de l'école que pour ses proches partenaires et collaborateurs. Nous avons l'intime conviction que les écoles qui se dotent d'une politique école sont avantagées dans l'actualisation de leur mission éducative et pour supporter leur clientèle.

Une fois le travail d'élaboration accompli et les services mis graduellement en place, nous considérons qu'il est important que la direction de l'école accorde de l'importance au fait de recevoir de la rétroaction sur sa politique école. Et ce, autant de son personnel, de ses élèves que de ses partenaires. Pour aller en ce sens, il est important que l'école prévoit des mécanismes continus d'ajustement. Il faut garder à l'esprit que la politique école et les services qui en découlent ne seront jamais parfaits et complets, mais se donner l'opportunité et la souplesse de la révision permettront sûrement d'ajuster et de bonifier l'offre de services aux élèves et d'augmenter les niveaux d'intérêt, d'adhésion et d'implication des divers intervenants impliqués.

Nous rappelons que nous proposons, à l'Annexe 1, deux grilles synthèses pour faciliter le recours au document et schématiser ce que peut contenir une politique école dans le domaine des toxicomanies. Ainsi, les personnes impliquées pourront, en un coup d'œil, vérifier si la politique école prend bien en compte tous les éléments suggérés.

DOCUMENTS CONSULTÉS

- ASSOCIATION POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION PHYSIQUE DE L'ONTARIO (OPHEA) (1996). *ACTION. L'alcool, le cannabis et le tabac - Un projet pour la promotion de la santé. Trousse scolaire*. OPHEA, 92 pages.
- BEAUCHESNE, L. (1986). *L'abus des drogues : Les programmes de prévention chez les jeunes*. Montréal, Presses de l'Université du Québec. Monographie de psychologie no 3.
- BOISVERT, E. (2004). *Les mises en garde nécessaires*. Commission scolaire des Samares, document inédit, 4 pages.
- BOWEN, F., N. DESBIENS, N. RONDEAU et I. OUIMET (2000). *La prévention de la violence et de l'intimidation en milieu scolaire*. Dans Vitaro, F. et Gagnon, C. (Dir.). *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents. Tome II : Les problèmes externalisés*. Sainte-Foy, QC : Presses de l'Université du Québec, p. 165-229.
- BRISSON, P. et L. MASSICOTTE (1987). *Le phénomène-drogue et les jeunes*. Document d'information. Québec, Gouvernement du Québec.
- CHAMBERLAND, C. (1990). *Portrait de la littérature québécoise en toxicomanie. Dossier 1 : La prévention*. MSSS : Direction générale de la planification et de l'évaluation, 95 pages.
- COMMISSION SCOLAIRE DE LE GARDEUR (1995). *Informations générales sur le dossier de la toxicomanie au secondaire à la C.S.L.G.*. Repentigny : Service de l'enseignement. octobre, 52 pages.
- COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (1994a). *Politique en matière de psychotropes*. St-Jérôme : Services éducatifs. Avril, 5 pages.
- COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES (1994b). *Politique en matière de psychotropes. Procédures d'application*. St-Jérôme : Services éducatifs. Avril, 8 pages.
- DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE DE LANAUDIÈRE (1993). *Prévention, dépistage et intervention précoce chez les jeunes de 12 à 17 ans de la région des Moulins*. Joliette, QC : DRSP de Lanaudière. Octobre.
- ÉCOLE CURÉ-ANTOINE-LABELLE (2004). *Plan d'action en prévention et en intervention en matière de drogue*. Laval, Document inédit.
- ÉCOLE SECONDAIRE L'HORIZON (1997). *Politique d'intervention en matière de consommation de psychotropes*. Juin, 10 pages.
- FORGET, J. (2000). *Le Point sur la situation de la toxicomanie au Québec en l'an 2000*. Montréal : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 21 p.

- FORGET, J. (2001). *Consultation 2000. La toxicomanie au Québec : Cap sur une stratégie nationale*. Montréal : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 24 p.
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES SCOLAIRES DE LA FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LA TOXICOMANIE (1988). *Politiques en matière d'alcool et de drogues. Guide à l'intention des conseils scolaires*. Fondation de la recherche sur la toxicomanie, 34 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1998). *La prévention des toxicomanies au secondaire. Rapport synthèse de l'enquête sur les ressources et les activités consacrées à la prévention de la toxicomanie par les établissements d'enseignement secondaire en 1997-1998*. Québec : MEQ, 25 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1999). *Synthèse des groupes de réflexion sur la prévention des toxicomanies au secondaire*. Québec : Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 30 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1992). *Développement d'un programme concerté dans un contexte multisectoriel. Promotion de la santé et prévention des toxicomanies chez les jeunes. Guide de formation*. Québec: Direction de la formation et du développement.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1998). *Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie - Orientations et stratégies. État détaillé de la situation*. Québec : MSSS, Direction des communications, 44 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (1998). *Plan d'action en toxicomanie 1999-2001*. Québec : MSSS, 43 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie. Orientations, Axes d'intervention, Actions*. Québec, MSSS, 59 pages.
- PAGÉ, G. (1992). *La prévention, une entreprise d'éducation à la santé*. MEQ, document inédit, 2 pages.
- PETERSON, R. (2000). *Suivi de l'implantation des plans d'action triennaux en promotion de la santé et en prévention des toxicomanies dans les 6 MRC de la région de Lanaudière, 1996-1999*. St-Charles-Borromée : Régie régionale de Lanaudière, 20 p.
- PETERSON, R. (2002). *Les interventions dans le domaine des toxicomanies en milieu scolaire. Document de travail # 3 réalisé dans le cadre des travaux du CRC-PP*. St-Charles-Borromée : Régie régionale de Lanaudière. Document inédit, 74 p. et annexes.

PETERSON, R. *Informations sur le continuum de services et les mesures disciplinaires en support au développement de politiques écoles dans le domaine des toxicomanies*. Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, décembre 2004, 71 p.

QUÉBEC (Province). *Loi sur l'instruction publique: L.R.Q., chapitre I.13.3 à jour au 1^{er} novembre 2002*. En ligne. Québec, 130 p. «http://doc.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html» Consulté le 28 janvier 2003.

TABLE PROVINCIALE DE CONCERTATION SUR LA VIOLENCE, LES JEUNES ET LE MILIEU SCOLAIRE (s.d.) *Présence policière dans les établissements scolaires. Document d'information*, 32 pages et annexes.

TABLE RÉGIONALE MULTISECTORIELLE DE CONCERTATION EN PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE DE LA CÔTE-NORD (1997) *Plan d'action régional multisectoriel*. Baie-Comeau : RRSSS de la Côte-Nord, 47 pages.

VERMETTE, G. (2001). *Développer la concertation en toxicomanie. Guide pour les intervenants et les gestionnaires*. Montréal : Comité permanent de lutte à la toxicomanie, 22 p.

ANNEXE 1
GRILLES SYNTHÈSES POUR L'ÉLABORATION
OU LA RÉVISION DES POLITIQUES ÉCOLES
DANS LE DOMAINE DES TOXICOMANIES

Grilles synthèses pour l'élaboration ou la révision des politiques écoles dans le domaine des toxicomanies

Grille 1 : Éléments de la politique école et Étapes d'élaboration

Éléments de la politique école et Étapes d'élaboration	Explications et Détails	Voir Page	Évaluation : Éléments présents et à jour	
			OUI	NON
Formation d'un groupe de travail sur l'élaboration de la politique école	Participants : Directeur et directeurs adjoints, personnel enseignant, personnel non-enseignant, conseil d'établissement, conseil étudiant, CLSC, organisme communautaire spécialisé en toxicomanies, centre de réadaptation, autres ressources du milieu.	9		
Adoption des principes directeurs		10		
Choix des objectifs visés	Objectifs généraux	11		
	Objectifs spécifiques	11		
Précision des rôles et responsabilités des principaux acteurs	La commission scolaire	12		
	L'école	12		
	La direction d'école	13		
	L'intervenant pivot	14		
	Les enseignants et les autres membres du personnel	14		
	Les parents	15		
	Les élèves	15		
	Les partenaires de la communauté	15		
Mécanismes de collaboration		17		
Mécanisme de communication et de diffusion	Tous les aspects de la politique de l'école doivent être communiqués à tout le personnel, aux élèves et à leurs parents. Cette communication devrait être faite chaque année.	15		
Identification d'une équipe de mise en œuvre		16		
Mise en place d'un processus d'évaluation, de révision et de mise à jour	Identification des indicateurs de suivi	15		

Grille 2 : Choix des stratégies d'intervention et mise en place d'un continuum de services

Éléments de la politique école et Étapes d'élaboration	Explications et Détails		Voir Page ¹	Évaluation : Éléments présents et à jour	
				OUI	NON
Choix des stratégies d'intervention et mise en place d'un continuum de services	Prévention	Influence	6		
		Développement des compétences personnelles et sociales	8		
		Aménagement des milieux de vie	9		
	Dépistage	Évaluation du risque	15		
		Utilisation du DEP-ADO	47		
	Confidentialité et participation des parents		17		
	Intervention précoce		19		
	Réadaptation		25		
	Mise à jour de la réglementation	Mesures disciplinaires	31		
		Identification des intervenants concernés	34		
Précision du recours aux services policiers		34			

¹ Les numéros réfèrent aux pages se trouvant dans : Peterson, R. (2004). *Informations sur le continuum de services et les mesures disciplinaires en support au développement de politiques écoles dans le domaine des toxicomanies*. Direction de santé publique et d'évaluation. Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, décembre.